



Mission régionale d'autorité environnementale

Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 7 décembre 2018

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Corinne LARRUE
Michel BADAIRE
Philippe DE GUIBERT

I. Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Modification simplifiée n°1 du PLU d'Anché (37)
- Transformation de la ZPPAUP en site patrimonial remarquable à Rochecorbon (37)
- MEC du PLU d'Ouchamps pour l'hôtel restaurant Le Relais des Landes (41)
- Modification n°2 du PLU de Saint-Jean-le-Blanc (45)

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

II. Plans-programmes : dossiers soumis à délibération (avis)

- Plan de déplacements urbains d'Orléans Métropole (45) *MM de Guibert et Badaire n'ont pas pris part à la délibération pour ce dossier.*

III. Plans-programmes : propositions avis tacites

Néant

IV. Projets : dossiers soumis à délibération (avis)

- Création de la ZAC Butte Cordelle à Le Coudray (28)

V. Projets : propositions avis tacites

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- DP MECDU PLU Mer (41)
- PC parc photovoltaïque Chateameillant (18)
- PC parc photovoltaïque Saint Marcel (36)

VI. Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur les dossiers suivants :

- avis projet : PC parc photovoltaïque de Gièvres (41)
- avis projet : proposition d'avis tacite Parc aquatique de St Piat (28)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre Val de Loire

Étienne Lefebvre